

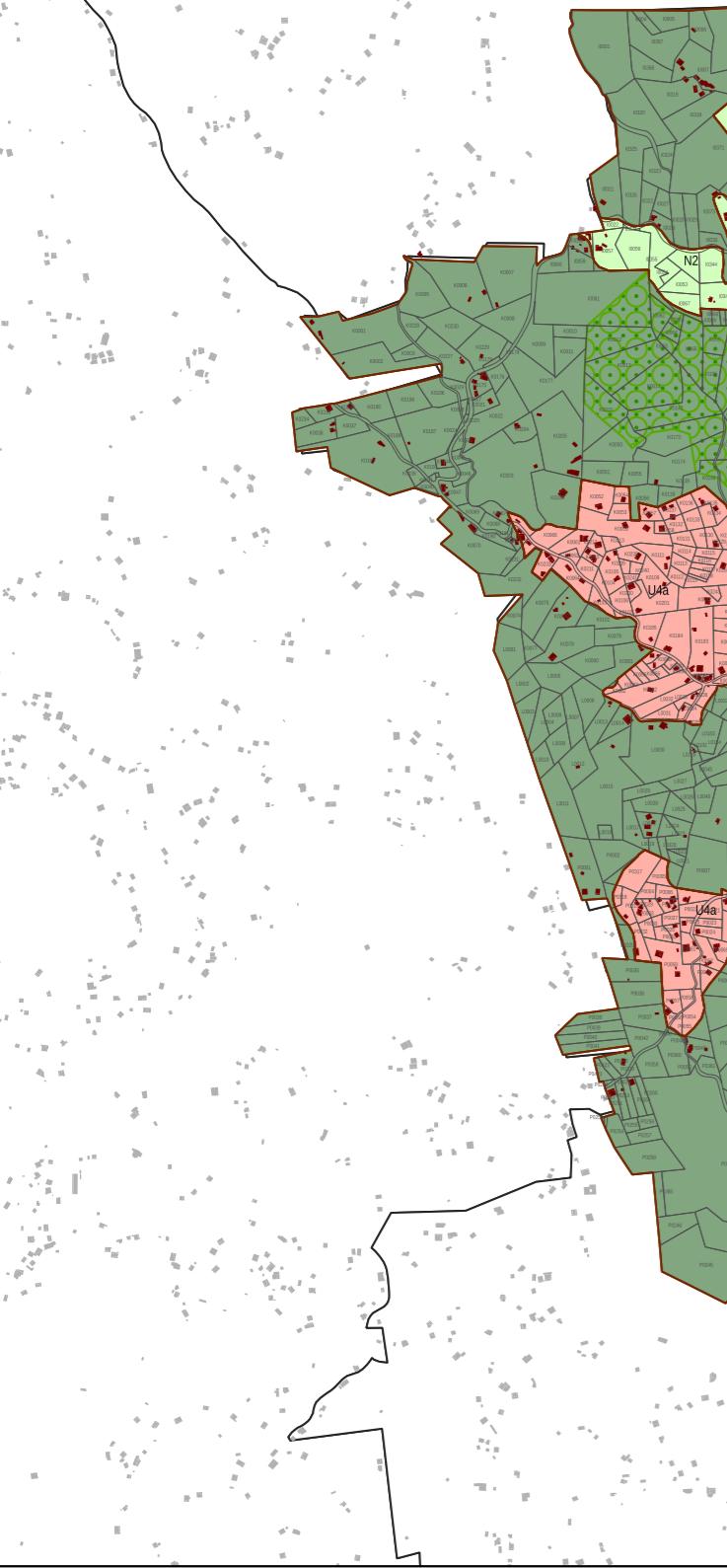
DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Approuvé le 29 Janvier 2013

Modifié par DPMEC du



LES ZONES URBAINES

- U1** Zone de centre bourg
- U1r** Zone centre-bourg soumise aux risques (PPRN)
- U2** Zone à vocation principale d'habitat individuel sous forme de logements collectifs
- U2r** Zone à vocation principale d'habitat individuel sous forme de logements collectifs soumise aux risques (PPRN)
- U3** Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant
- U3a** Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant - zone moins dense
- U3r** Zone à vocation principale d'habitat individuel prédominant soumise aux risques (PPRN)
- U4** Zone à vocation d'habitat individuel prédominant - quartiers peu denses
- U4a** Zone à vocation d'habitat individuel prédominant peu dense - secteurs des mornes
- U4r** Zone à vocation d'habitat individuel prédominant - quartiers peu denses soumis aux risques (PPRN)
- UE** Zone à vocation d'activités économiques
- UF** Zone à vocation d'activités économiques soumise aux risques (PPRN)
- UP** Zone à vocation d'équipements
- UPr** Zone à vocation d'équipements soumise aux risques (PPRN)
- UT** Zone à vocation touristique
- UTr** Zone à vocation touristique soumise aux risques (PPRN)

LES ZONES A URBANISER

- IAU** Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'activités économiques
- IAUe** Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'activités économiques soumise aux risques (PPRN)
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme (modification, révision du PLU)

LES ZONES AGRICOLES

- A1** Zone agricole à protection forte (fortes potentialités agricoles)
- A2** Zone agricole de moins forte potentialité agricole

LES ZONES NATURELLES

- N1** Zone naturelle à protection forte
- N1a** Zone naturelle à protection forte - Aménagement de point de vue
- N2** Zone naturelle d'habitat diffus
- N2b** Zone naturelle permettant l'extension des constructions existantes (Anse Balao)
- N2c** Secteur d'exploitation des carrières
- N2cl** Secteur d'exploitation des carrières en attente d'autorisation
- N2** Eoliennes du Morne Carrière
- N2f** Espace funéraire (cimetière paysager)
- N2m** Secteur d'habitat des 50 pas géométriques (Anse Maroquet)
- N2r** Zone naturelle d'habitat diffus soumise aux risques (PPRN)
- N2t** Secteur destiné au développement de l'agritourisme

INFORMATIONS GRAPHIQUES

Zonage

Limites communales

PRESCRIPTION DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés au titre de l'article L. 123-8 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour mixité sociale au titre de l'article L. 123-2 b du code de l'urbanisme

Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L. 123-1-5-16° du code de l'urbanisme

Zone non aedificandi en application des dispositions de l'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme

Zone de bruit type 4

Zone de bruit type 5

Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Amélioration ponctuelle de la RN6	Conseil Régional
2	Desserte de la zone de regroupement des marins-pêcheurs (Mallevaut)	Commune
3	Équipements sportifs Ravine Plate	Commune
4	Cimetière	Commune
5	Espaces verts et récréatifs à Château Paille	Commune
6	Liaisons entre le bourg et Château Paille	Commune
7	Aménagement d'un rond point à l'entrée du bourg	Conseil Régional
8	Aménagement de la voie d'accès à Macabou (largeur de 11m)	Commune
9	Aménagement de la piste cyclable	Conseil Général
10	Liaison Pointe Faula	Commune
11	Aménagement d'un espace équipement public	Commune
12	Aménagement de la voie d'accès à la Pointe Chaudière (largeur de 6m)	Commune
13	Liaison entre le port à sec et Château Paille	Commune
14	Accès depuis la route de Macabou jusqu'à la plage de Macabou	Commune
15	Retenue d'eau de Paquemar	Conseil Général
		TOTAL
		645 680

0 500 1 000 m

